

JEUDI / THURSDAY ZONE 1 - RURAL

Academy, rue # 75 - 106	Falaise, chemin de la	Muir, chemin
Alderbrooke, chemin	Favreau, chemin	North Sutton, chemin
Allues, chemin des	Fougères, chemin des	O'Donoghue, chemin
Asa Frary, chemin	French Horn, chemin	Old Notch, chemin
Auclair, chemin	Godue, chemin	Olmstead, chemin
Belvédère, chemin	Grenier, chemin	Parmenter, chemin
Benoit, chemin	Haggerty, chemin	Perkins, chemin
Boisé, chemin du	Harrison, chemin	Pignons, chemin des
Boright, chemin	Harvey, chemin	Pinacle Est, chemin du
Boulay, chemin	Hivernon, chemin	Prairie, chemin de la
Bresee, chemin	Holmes, chemin	Réserve, chemin de la
Breuleux, chemin	Ingalls, chemin	Robinson, chemin
Bridge, chemin	Jackson, chemin	Rocheleau, chemin
Brock, chemin	Jacobs, chemin	Rochers Bleus, chemin
Bullock, chemin	Jenne, chemin	Rosenberry, chemin
Burnett, chemin	Jerico, chemin de	Santerre, chemin
Cantons, chemin des	Jordan, chemin # 411 - FIN/END	Scenic, chemin
Champigny, chemin	Judd, chemin	Schweizer, chemin
Colline, chemin de la	L.A. Smith, chemin	Smith Hill, chemin de
Cooke Nord, chemin	Lac, chemin du	Staines, chemin
Cooke Sud, chemin	Lefebvre, chemin	Thompson, chemin
Cushion, chemin	Loup, chemin du	Turkey Hill, chemin de
Coulée, chemin de la	Lowry, chemin	Vallée, chemin de la # 127 - FIN/END
Courseur, chemin	Macey, chemin	Vallée Missisquoi, chemin de la
Couture, chemin	Mansville, chemin	Vermont, chemin
Darrah, chemin	McCullough, chemin	Versant, chemin du
Dodge, chemin	Metivier, chemin	Waterhouse, chemin
Draper, chemin	Miltimore, chemin	Watzka, chemin
Driver, chemin	Montagnais, chemin des	Wilson, chemin
Dufur, chemin	Montagnes-vertes, chemin des	Woodard, chemin # 30 - FIN/END
Dyer, chemin #146 - FIN/END	Mont-Écho, chemin du	139 Nord, route
Eastman, chemin	Morgan, chemin	139 Sud, route
Élie, chemin	Mudgett, chemin	

VENDREDI / FRIDAY ZONE 2 - VILLE & MONTAGNE / TOWN & MOUNTAIN

Academy, rue # 2 - 65	Grenier, rue	Poudreuse, chemin de la
Alleghans, chemin	Harold, chemin	Priest, chemin
Baker, rue	Havre, chemin du	Principale Nord, rue
Bellevue, rue	Hérons, rue des	Principale Sud, rue
Bernier, chemin	Highland, rue	Puits, rue du
Billings, rue	Hill Top Crescent, rue	Quatre Vents, rue des
Boivin, chemin	J.L. Deslières, rue	Réal, chemin
Boulangier, chemin	Jordan, chemin # 16 - 110	Rivière, rue de la
Bouleaux, rue des	Lacaille, chemin	Rocher, chemin du
Bromont, rue de	Lac Kelly, chemin du	Roland-Bazinet, rue
Buenavista, rue	Laplante, rue	Royea, rue
Cartier, rue	Larivée, rue	Rosignols, chemin des
Champlain, rue	Larose, rue	Ruisseau, chemin du
Church, rue	Lassonde, chemin	Sablère, chemin de la
Cœur-du-Village, rue du	Laval, rue	Seigneurial, chemin
Corbeil Bessette, chemin	Maple, rue	Sénécal, rue
Curley, rue	Mésanges, chemin des	Seymour, rue
Damée, rue de la - de l'Eske, chemin	Montagne, croissant de la	Sitelles, chemin des
Delage, chemin	Monts, chemin des	St-Bernard, Place
Demers, chemin	Montebault, chemin	Saint-Jacques, rue
Depot, rue	Morin, chemin	Saint-Laurent, rue
Domaine Mon Louis, rue du	Mont Sutton Heights, chemin	Saint-Patrick, rue
Domaine Sutton, chemin	Mountain, rue	Sweet, rue
Duhamel, chemin	O'Brien, chemin	Thibault, chemin
Dyer, chemin # 1 - 136	Oak, rue	Thibodeau, chemin
Edelweiss, Place de l'	Perdrix, chemin des	Tournesol, rue
Éperviers, chemin des	Philibec, chemin	Vallée, chemin de la # 67 - 120
Étang, rue de l'	Pine, rue	Vachon, chemin
Filtre, chemin du	Pinsons, chemin des	Vincent, rue
Flanc des Monts, chemin	Plage, chemin de la	Western, rue
Gagné, rue	Plateau, chemin du	Woodard, chemin # 2 - 30
Gamache, Place	Pleasant, rue	
Granuleuse, rue de la	Poissant, chemin	

BROME-MISSISQUOI À L'ÈRE DU COMPOSTAGE

LE BAC BRUN : 3 RÈGLES SIMPLES ET FACILES

Rappel de ce qui va dans le bac brun :

- ÇA SE MANGE ?**
(ou c'est une partie de quelque chose qui se mange)
- C'EST EN PAPIER OU EN CARTON ?**
(souillé et non ciré)
- C'EST UN RÉSIDU DE JARDIN ?**
(sauf les branches de plus de 60 cm de longueur)

- #### MATIÈRES ACCEPTÉES
- RÉSIDUS ALIMENTAIRES**
Nourriture cuite, crue, fraîche ou avariée. Tous les résidus de préparation de repas et tous les restants de table.
 - RÉSIDUS VERTS**
Feuille, résidus de jardin et branches de moins de 60 cm de longueur.
 - PAPIER ET CARTON SOUILLÉS**
Boîte de pizza et de livraison de repas (non ciré).
 - AUTRES MATIÈRES**
Cendres fraîches, cheveux, poils, cure-dents en bois, lièvre et excréments d'animaux (en vrac ou en sac de papier seulement).



THE BROWN BIN: 3 SIMPLE AND EASY RULES

Reminder for what goes in the brown bin:

- CAN WE EAT IT?**
(or part of something that can be eaten)
- IS IT PAPER OR CARDBOARD?**
(soiled and uncoated)
- IS IT GARDEN WASTE?**
(except branches more than 60 cm long)

- #### ACCEPTED MATERIALS
- FOOD WASTE**
Cooked food, cured, fresh or spoiled. All meat preparation waste and all food leftovers.
 - GREEN WASTE**
Leaves, garden waste and branches less than 60 cm long.
 - SOILED PAPER AND CARDBOARD**
Pizza and food delivery boxes (uncoated).
 - OTHER MATERIALS**
Cold ashes, hair, woodchips, twigs, cat litter and animal feces (loose or in paper bags only).



COMPOSTAGE IN BROME-MISSISQUOI